



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

BUDGETS PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Définitions :

1- Le budget général:

Le budget principal comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité qui n'ont pas vocation à faire l'objet d'un budget annexe.

Le budget principal permet en particulier de gérer toutes les activités relevant de services publics administratifs.

Les activités relevant de services publics industriels et commerciaux (SPIC) sont quant à elles retracées dans des **budgets annexes**. A Revel, une seule activité industrielle et commerciale est retracée dans un budget annexe (assainissement collectif).

Le budget principal et le budget annexe constituent le budget général de la commune.

Le budget se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Au sein de ces deux sections, sont inscrites :

- les dépenses et les recettes **réelles**, qui se traduisent pour la commune par des décaissements ou des encaissements,
- les dépenses et recettes **d'ordre** (amortissement des biens...), qui n'impactent pas la trésorerie de la collectivité.

2- Le compte administratif :

Etabli à partir de la comptabilité de l'ordonnateur (maire), **le compte administratif** (CA) est un document de synthèse présentant les résultats de **l'exécution** du budget.

Le compte administratif compare pour chaque chapitre et chaque article les prévisions ou autorisations et le total des émissions de titres de recettes et de mandats de dépenses. Il permet de faire apparaître pour chaque section les restes à réaliser en recettes et en dépenses.

Ce document intervient après la clôture de l'exercice et permet aux agents chargés de l'exécution du budget de rendre compte de cette exécution.

I- LE BUDGET PRINCIPAL

La commune de Revel est membre de la communauté de communes Lauragais Revel Sorézois (CCLRS), établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique (FPU).

Sa population totale au 1^{er} janvier 2018 était de **9 942 habitants**.

I- La section de fonctionnement (comptes des classes 6 et 7)

La section de fonctionnement retrace les opérations de dépenses et de recettes liées à la gestion courante de la commune, c'est-à-dire les produits et les charges qui reviennent régulièrement chaque année. Sont imputées également dans cette section les charges financières liées aux intérêts de la dette.

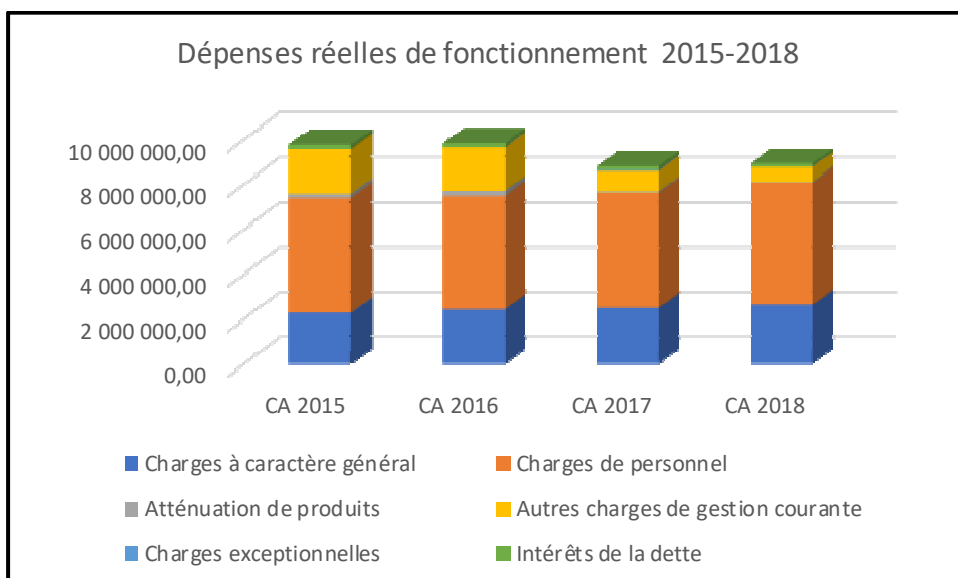
1-Les dépenses (comptes des classes 6):

Le total des dépenses de la section de fonctionnement 2018 s'élève à **9 923 092,29 €**:

- **8 921 802,89 €** au titre des opérations réelles,
- **1 001 289,40 €** pour les opérations d'ordre (*dotations aux amortissements*).

Les dépenses réelles sont en augmentation de **1,41 %** par rapport à 2017 où elles atteignaient **8 797 817,36 €**.

Libellé des dépenses de fonctionnement	fiscalité additionnelle		fiscalité professionnelle unique	
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Charges à caractère général	2 286 239,49	2 432 365,62	2 495 966,52	2 627 824,18
Charges de personnel	5 131 443,63	5 069 258,22	5 137 129,75	5 465 649,24
Atténuation de produits	173 741,10	222 712,60	57 898,00	45 975,00
Autres charges de gestion courante	2 004 174,93	1 940 835,70	904 913,88	628 116,71
Charges exceptionnelles	1 183,23	8 929,74	36 521,02	7 054,28
Intérêts de la dette	199 071,76	172 971,36	165 388,19	147 183,48
Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 795 854,14	9 847 073,24	8 797 817,36	8 921 802,89
<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>	<i>979 907,98</i>	<i>598 661,32</i>	<i>1 321 228,74</i>	<i>1 001 289,40</i>
Total des dépenses de l'exercice	10 775 762,12	10 445 734,56	10 119 046,10	9 923 092,29



2- Les recettes (comptes des classes 7) :

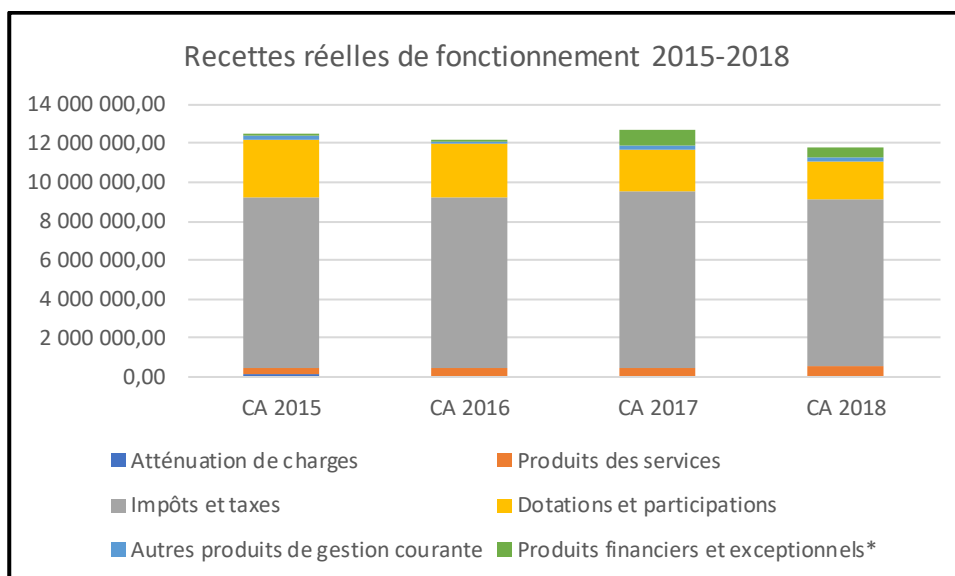
Le total des recettes totales de fonctionnement s'élève à 12 008 418,80 € (hors excédent antérieur reporté) :

- **11 749 437,89 €** au titre des opérations réelles,
- **258 980,91 €** pour les opérations d'ordre (*quote part des subventions transférées au compte de résultat*)

Les recettes réelles sont **en baisse de 7,65 %** par rapport à 2017 où elles atteignaient **12 722 400,38 €**.

Libellé des recettes de fonctionnement	Fiscalité additionnelle		Fiscalité professionnelle unique	
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Atténuation de charges	110 599,95	78 617,79	68 499,07	30 811,21
Produits des services	361 415,86	362 786,10	356 593,85	537 795,97
Impôts et taxes	8 771 262,56	8 807 384,02	9 140 378,52	8 525 759,31
Dotations et participations	2 984 880,53	2 699 703,01	2 137 244,07	2 005 476,42
Autres produits de gestion courante	159 177,48	150 190,44	165 734,54	166 255,98
Produits financiers et exceptionnels*	84 827,33	122 738,13	853 950,33	483 339,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	12 472 163,71	12 221 419,49	12 722 400,38	11 749 437,89
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>	<i>91 864,53</i>	<i>276 187,83</i>	<i>218 050,03</i>	<i>258 980,91</i>
Total des recettes de l'exercice	12 564 028,24	12 497 607,32	12 940 450,41	12 008 418,80
Pr info excédent de fctionnement reporté	2 486 663,60	3 321 444,15	1 913 312,15	4 046 653,37

*dont produit de cessions



II-La section d'investissement (comptes des classes 1 et 2) :

La section d'investissement retrace les opérations de dépenses et de recettes liées aux programmes d'investissement nouveaux ou en cours qui enrichissent le patrimoine communal : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital des emprunts.

1-Les dépenses :

Le total des dépenses d'investissement atteint **6 651 781,06 €** :

- **6 376 476,55 €** au titre des opérations réelles,
- **275 304,51 €** pour les dépenses d'ordre.

Au sein des dépenses réelles d'investissement :

- les dépenses d'équipement atteignent **5 538 224,03 €** dont :

- la première tranche de l'opération « dynamisation de la bastide » : **1 851 K€ TTC**,
- la construction du gymnase au groupe scolaire Orée de Vaure : **1 364 K€ TTC**,
- l'aménagement des Jardins de la Rigole : **105 K€ TTC**
- la réhabilitation de la piscine : **217 K€ TTC**,
- des travaux de voirie avenue de Sorèze : **132 K€ TTC**,
- la construction d'un bassin de rétention au Mayral : **168 K€ TTC**.

-et le remboursement du capital des emprunts contractés par la commune s'élève à **838 253,52 €**.

2-Les recettes :

Le total des recettes d'investissement s'élève à 3 683 062,14 € (hors solde d'exécution reporté) en 2018 :

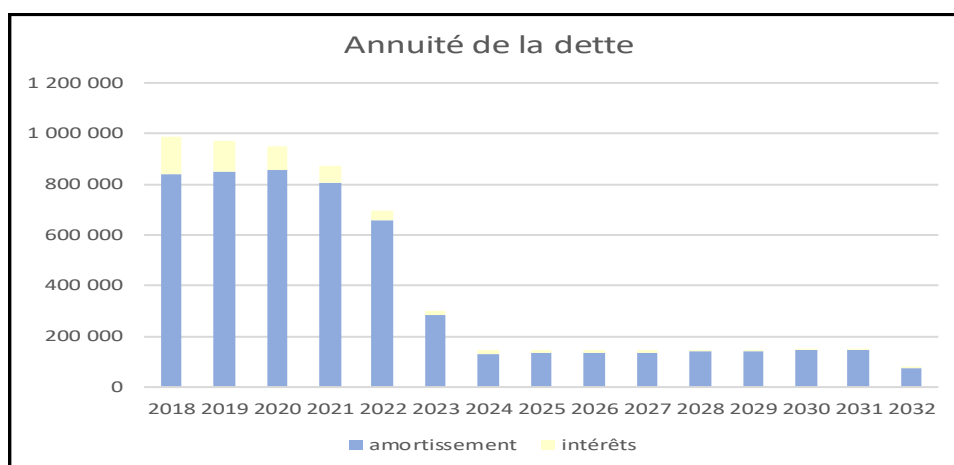
- **2 665 449,14 €** au titre des opérations réelles,
- **1 017 613 €** pour les opérations d'ordre.

Pour financer ses investissements, la commune a perçu des subventions (chapitre 13) pour un montant de **1 027 785,01 €**, du FCTVA perçu sur les travaux et acquisitions réalisés en 2017 à hauteur de **473 344,26 €** de la taxe d'aménagement pour **215 589,6 €**.

III-La dette

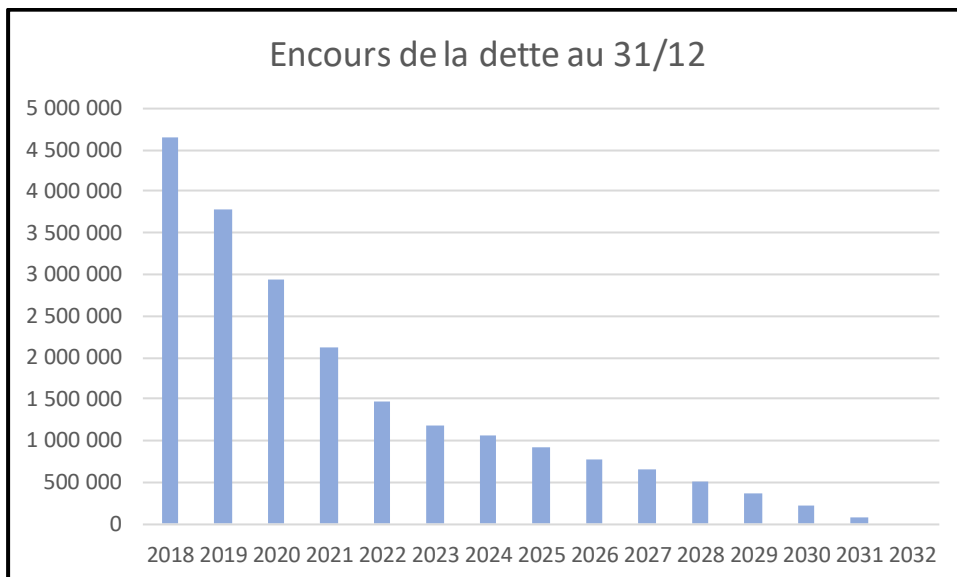
L'annuité de la dette (parts capital et intérêts) s'élève à **985 436 €** en 2018.

Le taux d'endettement, mesuré par le ratio « annuité de la dette/ produits réels de fonctionnement » atteint **8,39 %** en 2018 (*contre 9,35 % pour la moyenne nationale des communes de même strate en 2017*).



L'encours de la dette s'élève à **4 640 417 €** au 31 décembre 2018. Il est constitué de 6 emprunts auprès d'établissements de crédits classiques et de 12 prêts sans intérêt accordés par le conseil départemental, la CAF.

La dette actuelle sera totalement amortie en 2032.



En résumé :

Le résultat de clôture 2018 du budget principal atteint **6 131 979,88 €** en fonctionnement et **- 1 433 620,34 €** en investissement, soit un résultat global de clôture de **4 698 359,54 €**.

II- LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I- La section d'exploitation

Le total des dépenses de la section d'exploitation s'élève à 410 908,44 € HT.

Les charges à caractère général (*chapitre 011*) représentent **74 %** des dépenses réelles et le remboursement des intérêts de la dette (*chapitre 66*) **25 %** des dépenses réelles.

Le total des recettes totales d'exploitation s'élève à 396 684,46 € HT (*hors excédent antérieur reporté*).

Au sein de ces recettes, figurent la surtaxe assainissement versée par le délégataire pour un montant de **127 777,92 €** le produit des participations forfaitaires à l'assainissement collectif (PFAC) à hauteur de **115 277,12 €**, la prime à l'épuration versée par l'agence de l'eau (*chapitre 74*) pour **37 446 €**.

II-La section d'investissement

Le total des dépenses d'investissement atteint 426 735, 97 € HT.

Les dépenses d'équipement se sont élevées à **218 463,96 €** (*réhabilitation des réseaux rue de Dreuilhe et rue de Vaure dans le cadre de l'opération requalification du centre ville*) et le remboursement du capital des emprunts contractés par la commune (*chapitre 16*) a représenté **100 477,97 €**.

Le total des recettes d'investissement s'élève à 379 212,14 € en 2018 (*hors solde d'exécution positif reporté*).

Les recettes de cette section sont essentiellement des recettes d'ordre (à hauteur de **296 902,10 €**).

En résumé :

Le résultat de clôture 2018 du budget assainissement collectif atteint **111 392,74 €** en exploitation et **112 084,01 €** en investissement, soit un résultat global de clôture de **223 476,75 €**.

Suite au transfert à compter du 1^{er} janvier 2019, de la compétence assainissement collectif au SMEA 31, le budget annexe a été clôturé au 31 décembre 2018.

Les résultats de clôture du budget assainissement ont été transférés au budget primitif 2019 du budget principal.